

TRANSFERT DES FISCALITÉS TOUT RESTE À FAIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

UNE NOUVELLE FOIS EN PRÉAMBULE DES TRAVAUX, LA CFDT DOUANE A RAPPELÉ LA TOTALE INEPTIE QUE REPRÉSENTE LE TRANSFERT DE NOS FISCALITÉS DOUANIÈRES AUX FINANCES PUBLIQUES.

Le transfert des fiscalités douanières aux Finances publiques est une décision politique de Gérald Darmanin, mise en musique par Olivier Dussopt et dont le service après-vente est assuré aujourd'hui par Gabriel Attal. Elle n'a pas fini de nous montrer ses effets néfastes et destructeurs de nos services. Ce vendredi 12 mai 2023, nous étions donc conviés pour un point d'étape.

Autant dire que ce format ne pouvait nous satisfaire. Nous demandons des groupes de travail thématiques spécifiques sur les transferts des amendes et des RAR, de la TICPE, du recouvrement CI et du recouvrement Viti.

Pour la CFDT il est inconcevable de tout mélanger, les sacrifices demandés aux uns et aux autres méritent à minima qu'on analyse chaque problématique sérieusement.

Il semble que nous ayons été entendus puisque la DG s'est engagée à ouvrir rapidement ces espaces de dialogue dans lesquels les questions purement métiers et les points de vue techniques seront évoqués.

Dans l'attente de ces réunions thématiques qui sont aujourd'hui urgentes, le Groupe de Travail de ce jour s'est borné à "effleurer" les grandes problématiques des collègues qui sont d'ores et déjà "pistées" sur ces missions transférées.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La notion d'agent substantiellement impacté est hélas honteusement manipulée par certaines DI qui tripatouillent les « enquêtes-temps » pour minorer fortement l'impact réel de la restructuration dans leur Direction.

Face à nos remontées sur ce sujet avec à l'appui des faits précis, la DG a reconnu être confrontée à des difficultés d'interprétation des chiffres qui remontent des différentes Directions et a donc demandé à ses services de les repeigner totalement et d'identifier les anomalies.

Pour la CFDT il faut que l'ensemble des chiffres soient fiabilisés et ne fasse pas l'objet de variations locales dans le but de tronquer les effets réels de ce transfert de mission.

La **visibilité** sur le devenir des structures impactées reste une problématique non résolue, que ce soit au SND2R à Metz, au SNRP de Boissy St Léger, dans les Bureaux ou les Pôles énergétiques comme dans nos RI, personne ne connaît réellement le statut final de son service.

C'est une véritable source d'angoisse et de malaise, car du format final dépendra le nombre d'agents restructurés et surtout les capacités de réemploi sur la résidence.

2025 ANNUS HORRIBILIS !

Sur les 225 Emplois détruits par la réforme, 109 concernent l'année 2025 dont, entre-autres, 40 à Metz, 34 dans les bureaux de Douane, 13 dans les RI, et 10 dans les raffineries et bureaux Énergie. Nous parlions dans un précédent tract de supplice chinois, on y est !

Concernant le projet de dé-métropolisation d'une mission de l'Île-de-France vers la résidence de Metz, la DG est toujours en réflexion et donnera son arbitrage ultérieurement. Ainsi en réalité pour nos collègues rien de sûr, rien d'acté et personne à la DG ne semble réaliser le stress énorme qui grandit sur le terrain.

TRANSFERT DE
FISCALITÉ,
MAI 2023



SUR LE TRANSFERT TICPE

Les différentes tâches et missions à accomplir sont décrites avec trop de mentions du type « à chiffrer », « à clarifier », « refonte prévue », pour qu'on considère que les discussions sont closes et le dossier réglé.

Les missions restantes à la DGDDI sont trop peu porteuses en matière de contentieux, de recouvrement et d'indicateur F1 pour que l'on soit confiant en la pérennité des services traitant de fiscalité énergétique.

Les collègues craignent que l'on ne maintienne pas très longtemps des services qui ne rapportent pas assez en matière de recouvrement et de pénalités.

Pour la CFDT, la DG doit s'engager à donner des assurances aux agents sur la pérennité des structures.

Enfin, il faut mettre en valeur les compétences des services et développer de nouvelles pistes en matière de LCF en diversifiant les contrôles qui restent notre cœur de métier douanier.

EN MATIÈRE DE RECETTE INTERRÉGIONALE

Il faut anticiper les transferts futurs !

Les agents des recettes souhaitent savoir ce qu'il adviendra des dossiers de justice à transférer « au plus tard en 2026 ».

- Faudra-t-il établir des fiches détaillées pour chaque dossier transféré ?
- Les archives seront-elles également transférées ?

Ces deux questions sont plus qu'importantes pour évaluer les effectifs à maintenir en place.

Il est demandé aux agents de « prioriser » le traitement des dossiers justice en vue du transfert.

Nous aurons dans ce cas un taux de recouvrement réduit des transactions et les résultats du recouvrement douanier ne sera pas à la hauteur de ce qui est attendu par la DG.

Enfin, **la CFDT a demandé le bilan de l'audit de l'Inspection des Finances (IF) sur l'avenir des RI.**

La réponse de la DG fait froid dans le dos.

Visiblement L'IF a proposé **trois scénarios**, le statu quo, le regroupement des RI, le transfert de la comptabilité à la DGFIP.

Officiellement la DG nous dit prioriser à ce stade le statu quo.

Elle va cependant lancer une concertation sur le sujet, car elle s'alarme de la difficulté à maintenir en douane une compétence comptable (sic)

La CFDT douane s'est bien sûr élevée contre tout projet de regroupement de RI ou de transfert et s'il existe un problème d'attractivité sur ces fonctions il doit être résolu par une solution indemnitaire (un problème qui se pose dans les Recettes comme ailleurs).

LE TRANSFERT DU RECOUVREMENT CI VITI

Nous avons alerté la DG sur l'équation impossible que représente ce transfert pour les opérateurs occasionnels, bouilleurs de cru et distillateurs.

Une problématique qui n'est qu'effleurée dans les documents alors que c'est un vrai casse-tête en perspective.

La CFDT a aussi affirmé que les problèmes énormes qui nous attendent tant dans la liaison avec la FIP pour l'assiette des taxes et accises que pour les corrections inévitables qui seront opérées sur les consignations, les DRM, enfin toutes les déclarations des opérateurs. La réponse ultra techno de la DG qui vend sans y croire une parfaite interopérabilité de CIEL entre nos deux administrations nous laisse à la CFDT totalement perplexé.

De plus, questionnés sur les charges de travail entraînées par la modification des règles pour les utilisateurs d'alcool et autres changements chronophages qui sont dans les tuyaux, aucune réponse.

A se demander si nos interlocuteurs comprennent même ce que nous demandons...

EN CONCLUSION

Pour ne rien vous cacher, c'est la perplexité qui domine au sortir de ces travaux.

Le sentiment que rien n'est prêt est fort.

Croire que tout va se passer sans beaucoup de casse et de problèmes est un vœux pieu de l'administration qui fait à peine semblant de le croire au regard de l'énormité de la tâche et des conséquences catastrophiques de ce transfert.

Une réflexion de fond doit être engagée, amenant à une pérennité des services et des agents qui ont beaucoup donné ces dernières années, et ne se voient proposer à l'horizon 2025 2027 qu'un avenir incertain, quoi qu'en disent les directions locales.

Il nous est impossible de se projeter sur des services dont les effectifs, une fois les missions transférées, restent hypothétiques.

Nous exigeons de notre Administration qu'elle mette de l'humain et de la souplesse en matière d'accompagnement social. Car pour l'instant, hormis de très rares exceptions, les Directions locales jouent « petit bras » et ne font pas un travail réellement sincère, en écartant injustement des agents du statut « restructuré », tout cela pour limiter leurs droits et gagner quatre fifrelins. En plus d'être injuste et honteux ces comportements de boutiquier ne créent que ressentiment et mal être. **La CFDT accompagnera toutes celles et ceux qui s'estiment lésés par ce genre de pratiques.**

Il est indispensable d'ouvrir rapidement de larges GT spécifiques consacrés aux différents transferts, c'était la promesse initiale de la Directrice Générale, engagement pris lors du GT du 10/10/2022.

Ces GT seront d'autant plus fructueux que les échanges y seront libres et non contraints et surtout avec un temps suffisant pour les travaux.

Pour la CFDT, les débats et échanges de ce jour, même s'ils montrent une volonté de la DG de répondre favorablement à nos demandes de recentrer les efforts sur « Les agents restructurés » qui sont au cœur de la réforme (elle a accepté un suivi individuel), ne nous rassurent pas, loin s'en faut, sur le futur des missions restantes et sur le maintien de nombreux services.

Comme nous le disions en introduction, c'est à des fins politiques et démagogiques que nos missions ont été transférées, les femmes et les hommes qui en sont et en seront les victimes aucun des décideurs ne s'en est inquiété.

EN ÉTANT TRAITÉS COMME DES COÛTS ET NON PAS COMME DES HUMAINS, QUI VA AINSI S'ÉTONNER ENCORE DU MALAISE DÉMOCRATIQUE QUI S'IMPLANTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET DANS TOUT LE PAYS.